



**DEMANDE INDIVIDUELLE DE CONTROLE
DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF POUR UNE VENTE IMMOBILIERE***

- Date de demande :
- Nom du demandeur :
- Adresse de correspondance du demandeur :
.....CP + Commune.....
- N° de téléphone : Messagerie électronique :
- Nom du propriétaire (*si distinct du demandeur*):
- Adresse du propriétaire (*si distinct du demandeur*): ...
..... CP + Commune
- N° de téléphone (*si distinct du demandeur*):
- Nom de l'acquéreur et adresse de correspondance :
..... CP + Commune
- Adresse du bien :
..... CP + Commune
- Références cadastrales du bien (***plan de situation à joindre***):
- **Date de vente** :
- **Date d'occupation des lieux** :

Un rendez-vous sera pris sur le terrain dans les 2 semaines suivant la réception de ce document dûment complété et signé, le rapport de ce contrôle vous sera ensuite transmis dans les 3 semaines après le rendez-vous.

Une redevance d'un montant de 160 € HT soit 176,00 € TTC (montant janvier 2021, et révisable annuellement par délibération du comité syndical) par logement sera facturée au demandeur.

Afin de pouvoir procéder à un contrôle complet, les ouvrages (regards de visite, bac à graisses, fosse septique ou toutes eaux, poste de relevage, épandage, etc...) devront être rendus accessibles avant le passage du technicien (regards à dégager et à desceller).

**** Contrôle effectué à la demande de l'usager, en dehors du contrôle périodique réalisé à l'initiative de la collectivité.***

Bon pour accord

Date

Signature du demandeur

Signature du propriétaire (*ou mandat de celui-ci à joindre*).

CENTRE ADMINISTRATIF : 6 allée des Magnolias - BP 25
40231 SAINT VINCENT DE TYROSSE - Tél :05 58 77 02 40
Du lundi au vendredi : 8h à 17h45
contact@emma40.fr

CENTRE SOUSTONS : 1, square d'Aquitaine - BP 55
40141 SOUSTONS Cedex - Tél 05 58 41 43 15
Du lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-17h30
www.emma40.fr